

Berne, le 1<sup>er</sup> mars 2021

## **Session de printemps 2021 : recommandations d'AvenirSocial**

Chers membres du Conseil des Etats,

[AvenirSocial](#) est l'association professionnelle du travail social et elle représente les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, éducation de l'enfance, ainsi que les maîtres et maîtresses socioprofessionnelles.

Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel·le·s et les bénéficiaires du travail social. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session de printemps et qui concernent directement le travail social. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les objets précédents.

### **Politique migratoire**

#### **[20.3924](#) - Mo. CIP-CN. Réfugiés victimes de violences. Prestations de soutien au sein des centres fédéraux pour requérants d'asile**

*Traitée le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021*

*Recommandation : **accepter***

Le Conseil fédéral est chargé de développer les prestations d'identification des victimes et de prise en charge auxquelles les réfugié·e·s victimes de violences et de traumatismes peuvent avoir recours dans les centres fédéraux pour requérants d'asile ainsi que l'accès à des offres fournies par des prestataires externes. L'objectif est de remédier à la pénurie de prestations spécialisées en psychologie, notamment en pédopsychiatrie.

Les réfugié·e·s qui arrivent en Suisse ont très souvent vécu des expériences traumatisantes sur leur parcours d'exil. De plus, les rapports dans les structures d'asile sont très lourds pour les personnes concernées. Pour assurer le bien-être des personnes concernées, une procédure d'asile équitable et la cohésion de l'ensemble de la société, il est indispensable que ces personnes reçoivent le soutien dont elles ont besoin. AvenirSocial recommande de suivre la minorité de la CIP-E et d'accepter la motion.

#### **[20.3925](#) - Mo. CIP-CN. Pas d'interruption d'un apprentissage en cours à l'échéance d'une longue procédure d'asile. Permettre aux demandeurs d'asile déboutés de terminer leur formation en cours**

*Traitée le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021*

*Recommandation : **accepter***

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales en vigueur et la pratique actuelle de sorte que les requérant·e·s d'asile débouté·e·s qui bénéficient d'un contrat d'apprentissage ou

de formation valable et sont intégré·e·s sur le marché du travail puissent se voir accorder une prolongation du délai de départ afin de poursuivre et terminer leur formation professionnelle initiale avant de retourner dans leur pays d'origine.

Cela permettrait au moins de contrer en partie l'impact négatif du titre *personnes admises à titre provisoire* sur le marché du travail, car les personnes concernées et les employeur·euse·s pourraient conclure la formation comme convenu indépendamment de la décision prise en matière d'asile. AvenirSocial se rallie à l'opinion de la minorité de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats et recommande d'accepter la motion.

### **18.321 - Iv. cant. La détention administrative d'enfants doit cesser!**

*Traitée le mercredi 3 mars 2021*

**Recommandation : *accepter***

Il est choquant qu'en Suisse, des jeunes mineur·e·s soient détenu·e·s en raison de leur statut migratoire, sans compter que cela a des répercussions sur leur santé physique et psychique. La Suisse a ratifié en 1997 la Convention relative aux droits de l'enfant et s'est ainsi engagée à respecter l'intérêt supérieur de l'enfant et à garantir une protection particulière à chaque enfant. En septembre 2015, le Comité contre la torture des Nations Unies a fait part au gouvernement suisse de ses inquiétudes sur la durée de détention administrative des migrant·e·s mineur·e·s et lui a recommandé de mettre en œuvre des mesures non privatives de liberté. En plaçant des enfants en détention sur la base de leur statut de séjour, la Suisse ne remplit pas ses obligations contractuelles. Nous estimons qu'il faut changer cela de toute urgence.

### **20.063 - Loi sur les étrangers et l'intégration. Modification**

*Traitée le mercredi 17 mars 2021*

**Recommandation : *ne pas entrer en matière***

Avec ce projet du Conseil fédéral, les obstacles à l'intégration des personnes admises à titre provisoire sur le marché du travail devraient être réduits (changement de canton facilité) et les voyages à l'étranger des requérant·e·s d'asile, personnes admises à titre provisoire et personnes vulnérables devraient être limités et réglementés par la loi.

Selon AvenirSocial, les aspects négatifs sont nettement dominants dans ce projet et ils portent atteinte à de nombreux droits fondamentaux, comme le droit à une vie familiale ou à la liberté de mouvement. Nous recommandons donc de suivre la proposition minoritaire du CIP-E et de ne pas entrer en matière sur ce projet. Vous pouvez consulter [ici](#) la réponse d'AvenirSocial à la procédure de consultation de novembre 2019 (en allemand).

## **Justice sociale**

### **20.3410 - Mo. L'indemnité de chômage partiel doit atteindre 100 pour cent du salaire mensuel lorsque le revenu ne dépasse pas 4000 francs**

*Traitée le mercredi 3 mars 2021*

**Recommandation : *accepter***

Comme le révèlent différentes études, les conséquences financières des restrictions adoptées contre la pandémie touchent avant tout les faibles revenus. La législation sur les APG prévoit que l'indemnité de chômage partiel dans le cadre de la pandémie de coronavirus s'élève à 80% du revenu. La motion déposée demande que les personnes qui perçoivent un revenu mensuel inférieur à 4000 francs puissent bénéficier de 100% de leur salaire. Cela permettrait d'éviter que des conditions de vie déjà précaires ne soient davantage aggravées et que les personnes ne soient davantage menacées par le risque de pauvreté.

Nous vous remercions de prendre nos demandes en considération. Nous restons à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations,

Annina Grob  
Co-secrétaire générale

Tobias Bockstaller  
Responsable études